

4 | ESPACE-RÉGIONS

LE JOURNAL DU JURA | VENDREDI 26 NOVEMBRE 2004

RECONVILIER | Reprise du travail à «la» Boillat

La grève finie, la vigilance demeure

Après dix jours de grève, les employés de Swissmetal Boillat ont remis l'ouvrage sur le métier, comme promis, dès 13h15. Avec un sentiment de soulagement.

ROSE-MARY VOIBLET

Le rideau est tombé. Les drapeaux rouges et blancs du syndicat ont cédé la place aux décorations de Noël. Comme un message d'espoir dans le ciel, ces lumières annonçaient hier soir la fin des hostilités. Un moment poignant, un soulagement non seulement pour ces collaborateurs excédés et fatigués, mais aussi pour le village et toute une population soudée qui, au terme de dix jours de grève, retrouvaient une belle part de leur «Boillat». «La Boillat est à qui? A nous!». Ils l'avaient crié tant de fois haut et fort!

Des plumes en moins

Comme promis, à 13h15 précises, les grévistes remettaient l'ouvrage sur le métier. C'est le moment que nous avons choisi pour connaître leurs sentiments. Si dans l'ensemble, toutes et tous sont heureux de reprendre le travail, pour certains, la plaie ouverte mettra du temps à se cicatriser.

André Froidevaux: «Certes c'est une solution acceptable, mais j'aurais aimé de meilleures propositions, car en fin de compte nous n'avons rien de concret...»

Charles-André Pointet, à l'outillage depuis 24 ans: «Je suis déçu des résultats de cet accord, mais je suis content que ça reprenne!»

Frédéric Kohler, responsable des achats depuis 37 ans: «Dans l'histoire, tout le monde savait qu'on y laisserait des plumes. Dans une grève, les deux parties sont perdantes, mais Hellweg doit encore lâcher du lest. Maintenant, nous sommes sous la «tutelle» d'Elisabeth Zölch. Il faut rester vigilants et ne plus attendre que des problèmes graves arri-

vent; il faut agir tout de suite!»

Christian Gerber, depuis 20 au tréfilage: «Il n'y avait pas d'autres solutions, on l'a compris! Je suis content de reprendre le travail... Si les accords passés sont appliqués, ça marche, si non, on repart! Aujourd'hui Hellweg a un carton jaune, dans cinq ou six mois, je suis persuadé qu'il sera rouge! Ce qui m'a fait le plus plaisir dans cette grève, c'est qu'il n'y ait pas eu de casse. Dans la colère, chacun est resté digne et, selon les directives, il n'a pas été consommé d'alcool.»

Frédéric Doriot, dessinateur de formation, depuis 20 ans à la production: «On n'avait pas tellement le choix. Ce qui compte avant tout, c'est la sauvegarde des emplois. La reprise du travail c'est déjà un avancement: il faut voir la suite, mais de toute façon, je fais confiance aux commissions.»

Roger Charrière, fromager-paysan de formation, depuis six mois à la fonte: «J'espère que la situation va encore se développer. Je suis depuis peu dans la place et je pense que c'est un bon accord. Des concessions ont été faites des deux côtés et nous avons eu bien de la chance d'avoir Unia. Mon four, je ne l'avais pas arrêté complètement, car j'aime finir mon travail correctement; je ne laisserais jamais tomber une vache au milieu de la traite! (Le fromager, l'ancien berger, c'était lui que l'on retrouvait à chaque manif, derrière le chaudron de soupe).

Robert Serfaldi depuis 28 ans à la tréfilerie: «Je suis heureux de reprendre le travail. Tout au long de la grève, j'avais confiance, je sentais cette force. De toute façon, il ne faut pas rêver, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre! On redémarre et gentiment tout s'arrangera!»

Carracedo Santiago depuis 15 ans 1 mois à la presse: «Je suis heureux de reprendre le boulot, mais j'ai 63 ans, et le 17 décembre je prends ma retraite et rentre définitivement en Espagne. C'était ma première grève et pour moi, une bonne expérience,



Trésorière de la Boillat, Catherine Voïrol a été mutée à la production pendant l'ère Hellweg; ce soir, lors du souper des jubilaires, elle sera fêtée pour ses 35 ans d'activité. (Voilet)

j'ai fait la paella... Bon retour, bonne retraite, et merci l'ami, pour ce repas!

Quant aux apprentis de «la» Boillat, interdits de grève conformément à la convention, ils avaient été placés chez d'autres patrons; ils reprendront le travail lundi.

R.-M.V.

«Une crise inévitable»

Président du conseil d'administration de Swissmetal Boillat, François Carrard se dit soulagé du règlement de ce conflit. «La reprise du travail allait dans l'intérêt de tout le monde: des travailleurs, des clients, du groupe, et de toute la région.» Toutefois, souligne-t-il, ce n'est pas la fin d'un processus, mais plutôt le commencement d'un nouveau. Paraphrasant un proverbe chinois, il a affirmé qu'il faut savoir faire de cette crise une opportunité pour un nouveau départ.

Le conflit a en effet été réglé, mais il faut aller de l'avant. Et la tâche est rude, avec notamment les projets d'investissements. A ce propos, il a formellement démenti les bruits selon lesquels Reconvilier était hors course pour le choix du site de la nouvelle presse que Swissmetal entend acquérir: «C'est absolument faux! Nous sommes en pleine phase d'étude, en train d'évaluer les aspects positifs et négatifs de chaque site sans le moindre a priori.»

Et d'ajouter que si cette décision est symboliquement importante, il ne faut pas lui accorder plus d'importance qu'elle n'en a. Le site non retenu aura en effet d'autres investissements. Le choix du site pour la presse devrait tomber ces prochains mois. Peut-être même déjà en décembre où le conseil d'administration siègera à deux reprises.

A Reconvilier, les grévistes ont vigoureusement reproché à François Carrard de ne pas avoir réagi à la lettre envoyée par les cadres le 4 octobre. Un reproche qu'il balaie du revers de la main,



François Carrard: «Le choix du site pour la nouvelle presse n'est pas encore fait.» (Key-a)

affirmant s'être déplacé à au moins deux reprises à Reconvilier pour discuter de manière très intense avec André Willemin, afin de tenter de résoudre la crise. Et s'il ne s'est pas positionné en première ligne au début, il s'est tout de suite mis à disposition lorsqu'Elisabeth Zölch est entrée dans la danse.

Dans ces conditions, la crise était-elle inévitable? «J'en suis persuadé, dans la mesure où d'un côté, le personnel avait la volonté absolue de se débarrasser de Monsieur Hellweg, alors que c'était une condition acceptable pour nous. Finalement, quand nous avons décidé de licencier le directeur André Willemin, j'ai prédit à mon conseil l'éclatement de cette grève. C'était inévitable.» Ph.O.

GRAND CONSEIL

LOCALITÉS | Encouragement financier à la fusion de communes

Le canton mettra la main au porte-monnaie

Le Conseil exécutif entend réduire le nombre de communes de 398 à 300 d'ici douze ans. Des encouragements financiers sont prévus.

Il n'a fallu qu'une seule lecture au Parlement pour accepter à la presque-unanimité (139 voix contre 4), la loi sur l'encouragement des fusions de communes. Laquelle encourage d'une façon volontaire et non contraignante les communes de petite et très petite taille à se rapprocher. Une mesure qui se justifie, estime le Conseil exécutif, par les défis que les petites entités politiques ont de plus en plus de peine à relever. Les problèmes de recrutement des autorités ou l'accomplissement des tâches montre la limite de leurs capacités, note le gouvernement.

La loi propose notamment d'octroyer une somme par habitant aux localités qui désirent se regrouper. Un bonus sera accordé si plus de deux communes fusionnent. Le canton prévoit de libérer un montant de 50 millions au total sur une période de douze ans pour parvenir à son but.

Enthousiasme mesuré

Le président de la commission ad hoc, Markus Meyer, a relevé que la question des fusions de communes n'était pas un problème intellectuel ou financier, mais bien émotionnel. «On ne peut pas imposer les fusions, mais les inciter», est-t-il conve-

nu. Comme sucre, pour chaque fusion réussie, les communes jusqu'à 1000 habitants toucheront 400 fr. par personne; 50000 fr. pour élaborer le projet de fusion et 10000 fr. par commune supplémentaire qui désire mener ménage commun. Intéressant pour les six communes du Bas-Vallon.

LUDC, sans enthousiasme, a assuré le gouvernement de son soutien. Les agrariens ont toutefois salué l'aspect non contraignant de la loi. Ils ont également tempéré l'ardeur des plus favorables en signalant que «deux pauvres ne donnent jamais un riche». Le PRD s'est quant à lui attaché à démontrer que «plus grand ne signifiait pas meilleur marché». Bien davantage, pour les radicaux, une fusion permet avant tout d'assurer la stabilité politique et d'offrir de bons services administratifs. «La qualité a son prix.»

Réticences

Les bémols sont venus de Samuel Graber (UDC / Horrenbach), lequel a regretté que le rapport gouvernemental ne présente que les avantages de la fusion et ignore les inconvénients. «On néglige l'autonomie communale. Jamais on ne trouvera la panacée.», a-t-il martelé. Une remarque qui lui a valu une moue désapprobative de Chantal Bornozy Flüch, fervente zélatrice de la fusion des communes du Bas-Vallon.

Toujours à titre individuel, Henri Huber (PS), maire de Spie-

gel, a également tempéré l'enthousiasme du Conseil exécutif. Il a estimé qu'une fusion ne peut être un objectif en soi, mais seulement quelque chose qui permette d'atteindre un objectif. «La fusion n'est pas une valeur en tant que tel, mieux vaut la lier à un objectif économique et social.» Henri Huber a défendu l'idée d'une loi qui favorise les compétences des communes, mais ne les laisse pas devenir de simples instances exécutoires.

La voie du maître

Directeur de la Justice et des affaires communales, Werner Luginbühl a martelé son credo. «398 localités, c'est un chiffre très élevé en comparaison intercantonale. Nous voulons renforcer l'identité des communes dans un monde en constante mutation, afin de leur permettre de fournir des offres optimales dans des conditions optimales.» Le directeur de la Justice a ajouté que «beaucoup a déjà été fait» dans ce domaine. «La nouvelle loi n'est rien d'autre qu'un pas logique dans cette longue voie des réformes communales», a-t-il fait savoir.

Quant à la réduction d'une centaine de communes en douze ans, il la juge réaliste. En comparaison, le canton de Fribourg a passé de 245 à 178 communes en six ans. Werner Luginbühl a toutefois confessé que l'incitation financière n'était pas une solution en soi. «C'est un essai, nous ne savons pas ce qui en résultera», a-t-il avoué. D.J.

CANTON DE BERNE | Infractions à la circulation et nationalité

Routes: un hic balkanique?

Y a-t-il, dans ce canton, un lien entre nationalité des conducteurs et accidents? C'est ce que demande Sylvain Astier, en montrant les Balkaniques du doigt...

Le député radical de Moutier a appris en lisant la presse qu'un homme de 22 ans avait été arrêté à Bâle alors qu'il roulait à 128 km/h sur un tronçon où la vitesse autorisée est de 40 km/h. Ainsi que le précise le Prévoitais, ce furieux était d'origine macédonienne: «Peu avant, deux conducteurs, l'un Kosovar, l'autre Macédonien, roulaient l'un derrière l'autre à 140 km/h au moment de s'engager dans la localité de Gelfingen. La voiture

pilotée par le Kosovar a fauché et tué deux piétons sur le trottoir, une jeune fille de 14 ans et son cousin de 15 ans.»

Ce qui précède permet à Sylvain Astier d'affirmer que les ressortissants des Balkans sont surreprésentés dans les accidents graves de la circulation. Ne cite-t-il pas le chef de la police de la circulation du canton de Saint-Gall? Et ce n'est pas tout. Le politicien vient d'apprendre que l'assurance La Mobilière refuse désormais d'assurer les conducteurs provenant des Balkans, ce qu'elle trouve totalement justifié selon son porte-parole.

Statistiques confidentielles?

Le député radical croit encore savoir que les assureurs dispo-

sent de leurs propres statistiques confidentielles, «qui semblent établir que la nationalité peut être une cause de risque accru.»

C'est dans ce contexte qu'il vient de déposer une interpellation pour apprendre du canton s'il dispose également de statistiques faisant un lien entre la nationalité et les accidents. «Si oui, est-il disposé à en publier les résultats? Peut-il déjà nous indiquer s'il y a un lien effectif?» insiste le politicien. En cas de réponse négative, l'interpellateur souhaite que le gouvernement lui révèle quand même s'il est prêt à tenir une statistique des accidents et des infractions routières en fonction de la nationalité. P.-A. Br.

CANTON DE BERNE | On parle des naturalisations

Des critères uniformes, please!

Les radicaux Willy Pauli et Marc Renggli souhaitent que le Conseil exécutif crée les bases légales pour harmoniser les critères de naturalisation dans ce canton. Avec tests d'aptitude à l'appui! Pour eux, il conviendrait d'avoir quelques exigences au niveau de la connaissance d'une langue nationale et des us et coutumes de la société. Les compères réclament ce qui précède par voie de motion. Pour le réaliser, ils exigent qu'on établisse des tests uniformisés, en collaboration avec les communes, tests qui devront comprendre des questions écrites et orales.

Willy Pauli et Marc Renggli

rappellent que selon l'Ordonnance sur la procédure de naturalisation, les personnes désireuses d'acquérir la nationalité suisse doivent être intégrées dans leur nouvelle communauté, s'être accoutumées au mode de vie et aux usages suisses. Et se conformer à l'ordre juridique, forcément. Les deux motionnaires constatent toutefois que la législation cantonale ne définit pas clairement comment ces aptitudes sont contrôlées. A cause de ce flou juridique, certaines communes ne contrôlent pas de manière conséquente si les candidats remplissent les critères fixés par la loi. Dès lors, certaines personnes na-

turalisées ne domineraient aucune langue nationale et ne connaîtraient pas nos us. Voilà pourquoi Marc Renggli et Willy Pauli aimeraient serrer la vis. Et de citer l'exemple de Thoune, qui a même prévu que les candidats à la naturalisation doivent suivre trois cours du soir en matière d'us et coutumes et de système juridique. Sans oublier un test linguistique. Les motionnaires déplorent par contre le laxisme d'autres communes et rappellent que la nationalité suisse est liée à certains droits et obligations. Bref, le canton est ardemment prié d'édicter une réglementation précise en la matière. P.-A. Br.